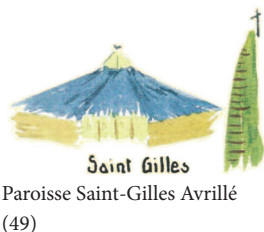


# Message très important à tous nos lecteurs



Vous avez manifesté dans le passé votre intérêt à recevoir notre magazine Avrillé Liaison. Désormais, la réglementation nous oblige à vous demander à le manifester formellement en nous retournant cette feuille remplie et en la déposant au presbytère, ou aux messes dominicales. Ce document est également téléchargeable sur le site paroissiale, vous pouvez le copier et le renvoyer rempli à l'adresse [avrille.liaison@gmail.com](mailto:avrille.liaison@gmail.com)

Je soussigné .....

Demeurant Rue : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Mail ( si possible ) .....

demande à recevoir le journal Avrillé-Liaison et pour cela autorise la paroisse d'Avrillé et le diocèse d'Angers à utiliser mes coordonnées personnelles pour la diffusion d'informations générales, conformément à la réglementation européenne pour la protection des données.

Je pourrais, à tout moment, annuler mon « abonnement » et exercer mon droit d'accès et de rectification en contactant : [avrille.liaison@gmail.com](mailto:avrille.liaison@gmail.com) ou la paroisse : [stgillesavrille@gmail.com](mailto:stgillesavrille@gmail.com).

Fait le : ..... à .....Signature : .....

POUR ETRE CERTAIN DE CONTINUER A RECEVOIR AVRILLE LIAISON,  
REEMPLIR ET RETOURNER CE DOCUMENT DES MAINTENANT

Voici les solutions pour nous le retourner :

Soit dans la boîte au lettres du presbytère 213 avenue Pierre Mendès France

Soit le télécharger sur le site internet <https://stgilles.diocese49.org>, le remplir et nous le renvoyer sur l'adresse : [avrille.liaison@gmail.com](mailto:avrille.liaison@gmail.com)

Soit à l'accueil de la paroisse par le hall de l'église, salle à droite aux heures d'ouverture :

Les permanences de l'accueil :

Mardi : ..... 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi : ..... 17 h à 18 h 30

vendredi : ..... 16 h 30 à 18 h 30

Samedi : ..... 10 h 30 à 12 h

Pendant les vacances :

Mardi : ..... 10 h à 11 h 30

Vendredi : ..... 17 h à 18 h 30

Samedi : ..... 10 h 30 à 12 h